

**MAIRIE**  
de  
**SAILLAT-SUR-VIENNE**  
(Haute-Vienne)

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 03 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, PRIVAT, VENLA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

**EXCUSES NON REPRESENTES** : Monsieur Julien POUPEAU, Monsieur Luis DA COSTA

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Madame Yolande GRACIEUX* est nommée secrétaire de séance.

*Le Conseil Municipal,*  
*À l'unanimité*

**BOULANGERIE – Avenue de la Gare**

La délibération n°2020/52 est abrogée suite au désistement de Monsieur PINGAUD – 87 NANTIAT.

Le Conseil Municipal décide de céder, par crédit bail, la boulangerie aux nouveaux demandeurs Monsieur Valentin NAVAUD et Madame Coralie GIMELEZ dans les mêmes conditions qu'initialement prévues par la délibération n°2020/52.

**ACCEPTÉ** de participer à l'achat de matériel pédagogique du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux élèves en Difficultés) pour un montant de 80.90 euros, calculé au prorata des élèves de la commune bénéficiant de cette structure.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

**ADOPTÉ** la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

**CIMETIERE COMMUNAL**

Un espace sera consacré aux cavurnes, d'une dimension de 1 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la concession à 370,00 euros pour 15 ans.

**AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2021.

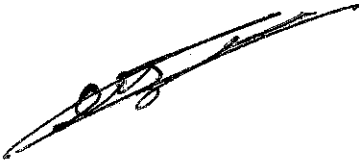
**SOLLICITE** la participation financière du département dans le cadre du CTD pour les travaux de voirie prévus en 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal prend connaissance des arrêtés pris par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal, dans le cadre des délégations qu'il lui a accordé.
- Le Conseil Municipal valide le projet de délibération pour l'instauration du Compte Epargne Temps pour le personnel communal ; cette délibération sera présentée à la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion 87 pour approbation.
- Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission des travaux pour l'aménagement du carrefour rue Eugène Leroy, rue Jean Jaurès.
- Le bulletin municipal sera distribué par la poste courant mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 40.

Le MAIRE,



La secrétaire de séance,

